



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

A l'attention de
M. Augustin de Romanet, Administrateur Référent, Président du Comité des Rémunérations et des
Nominations du Conseil d'Administration de SCOR SE
Et des membres du Conseil d'Administration de SCOR SE

Paris, le 26 mai 2021,

Monsieur Augustin de Romanet, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Nous accueillons avec satisfaction l'annonce de la séparation anticipée des fonctions de Président et de Directeur Général, et du départ de Denis Kessler de la direction du groupe, répondant en effet à nos demandes répétées de dissociation rapide des pouvoirs et qui serait de nature à enrayer les performances décevantes du Groupe. Cela dit, nous ne pouvons que constater la matérialisation de nos préoccupations quant au sérieux du plan de succession mené de manière bien amateur depuis 2019. Les conditions et le caractère inattendu de cette annonce confirment nos craintes sur les nombreuses défaillances en termes de gouvernance.

En effet, ce changement précipité dans la gouvernance du groupe résulte de « raisons personnelles » avancées par Denis Kessler ayant des conséquences particulièrement sévères puisqu'elles ont contraint le départ de Benoît Ribadeau-Dumas, pourtant choisi par le Conseil d'Administration comme futur Directeur Général. Or, ce revirement s'inscrit dans un contexte qui posait déjà sérieusement la question du contrôle exercé par Denis Kessler sur le Conseil d'Administration, avec des précédents ratés sur la succession, des pratiques de rémunération particulièrement généreuses malgré la contestation répétée des actionnaires, et la spirale judiciaire qui se poursuit avec Covéa.

Nous sommes assez circonspects sur les raisons suffisamment pressantes qui auraient pu contraindre Denis Kessler à quitter la direction du groupe et à mettre en échec le plan de succession décidé par le Conseil sans pour autant que cela fasse obstacle à l'exercice de la Présidence. Ainsi, il nous paraîtrait



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

ubuesque que ce bouleversement dans la succession causé par Denis Kessler le maintienne de manière prolongée à la présidence du Groupe, qui sera désormais dirigé par un candidat formé par ce dernier et dont le profil n'avait pas été retenu initialement par le Conseil d'Administration.

Dans ce contexte, nous vous demandons donc de vous engager formellement à ce que Denis Kessler n'exerce la présidence que pour une période transitoire uniquement, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale 2022, date à laquelle il sera frappé par la limite d'âge statutaire. D'ici là, nous vous demandons d'initier l'évolution de la Présidence du Groupe afin d'identifier et nommer un Président indépendant, en ligne avec les meilleurs standards de gouvernance.

Par ailleurs, les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations concernant l'évolution des rémunérations dans le cadre de cette succession nous laissent sans voix. **Un tel fouillis quant à ce qui est effectivement soumis au vote des actionnaires, et une telle opacité dans une période aussi charnière et scrutée que la fin d'un mandat exécutif, sont largement en-deçà des pratiques, même dans un contexte aussi imprévu.** Nous voyons néanmoins dans les décisions du Conseil d'Administration sur la question du quantum (les rémunérations de Laurent Rousseau étant largement inférieures à celles de Denis Kessler), la preuve ultime du bien fondé de notre reproche d'une **rémunération excessive versée durant toutes ces années au détriment des actionnaires de SCOR.**

En l'absence d'engagement de votre part sur l'évolution de la gouvernance, et de clarifications sur les pratiques de rémunération, d'ici une semaine, nous n'hésiterons pas à rendre publique cette lettre et inciterons les actionnaires de SCOR à s'opposer, lors de l'Assemblée Générale du 30 juin prochain, à la réélection des administrateurs responsables du bouleversement inexplicable d'une gouvernance déjà dysfonctionnelle, et aux résolutions relatives au rapport et à la politique de rémunération.

Je vous prie de croire, Monsieur de Romanet, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, à l'expression de mes sincères salutations.

Catherine Berjal
Présidente